

KARATE KOBAYASHI SHORIN-RYU **DOJO DE MASCOUCHE**

RÈGLEMENTS

- Respecter les consignes des professeurs.
- Ne pas parler durant les cours.
- Pas de bijoux en kimono.
- Pas de gomme ou de nourriture en kimono.
- Pour les fumeurs, on ne fume jamais en kimono et/ou dans le dojo.
- Arriver à l'heure pour les cours. Tenir le kimono toujours propre.
- La propreté est de mise (si il est normal de prendre un bain ou une douche chez vous après les cours il est également normal d'en prendre avant de se rendre au cour.)
- Tenir la salle (dojo) propre.
- **Personne ne doit courir ou se tirer avant et après les cours.**
- En kimono, on ne s'assoit pas sur une chaise ou un banc
- Les combats sont obligatoires à partir de la ceinture jaune (pour le passage de la jaune) pour tous les élèves juniors. Le coût de l'équipement complet de protection est de 190\$ pour les garçons et de 180\$ pour les filles.
- Les spectateurs doivent observer le silence durant les cours afin de ne pas déranger les élèves.
- Les souliers ou bottes des élèves et des spectateurs doivent être enlevés à l'entrée du corridor menant au gymnase.

L'équipement de combat, les kimonos et tout autre équipement de karate doivent obligatoirement être achetés directement des professeurs afin d'assurer l'uniformité et la conformité de ces équipements. Aucun autre équipement ne sera accepté.

Pour le paiement des cours, et ce pour tous les termes de 1 mois à 1 an, ceux-ci doivent être payés au plus tard dans la semaine qui suit la réception de la facture. Des frais administratifs de 15\$ seront chargés pour tout retard.

Aucun chèque ne sera accepté, argent comptant seulement.

MERCI MICHEL BRASSARD (450) 966-9148